
La (de)construction des catégories ethniques et raciales au travers des pratiques administratives coloniales et postcoloniales

Mathias Gerecht^{*1,2} and Clara Torrão Busin^{*1,3,4}

¹Institut des Mondes Africains – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Institut de Recherche pour le Développement, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Aix Marseille Université, Centre National de la Recherche Scientifique – France

²Aix-Marseille Université (AMU) - Département d'Histoire – Aix-Marseille Université - AMU – France

³École des hautes études en sciences sociales – Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), École des Hautes Études en Sciences Sociales [EHESS], Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) : master2 Etude comparative du Développement – France

⁴Leibniz-Institut für Europäische Geschichte (IEG) – Allemagne

Résumé

Les catégories dites "ethniques" constituent depuis longtemps un important sujet de débat au sein des études portant sur des sociétés africaines (Keese, 2010). Certains travaux ont souligné, à juste titre, le caractère construit et historiquement situé de ces catégories, souvent essentialisées par des projets politiques violents et inégalitaires (Amselle et M'Bokolo, 1985; Chrétien et Prunier, 1989; Vail, 1991). Bien que la frontière avec les catégories dites "raciales" soit parfois mince, cette dernière expression est généralement utilisée pour décrire des catégories produites dans le cadre de la domination coloniale (Chrétien et Kabanda, 2013) et pouvant s'inscrire dans la continuité des discours raciaux esclavagistes (Glassman, 2011).

Ce panel se propose d'aborder ces questions d'ethnies, de races, ou d'identités au travers des catégories administratives coloniales et postcoloniales et de leurs usages différentes échelles : locale, étatique, mais aussi transnationale - ou, dans le cas des colonies, transcoloniale et transimpériale (Hedinger et Heé, 2018; Matasci et Jerónimo, 2022). Tout en partant des pratiques administratives, entendues comme des modalités d'exercice ordinaire du pouvoir caractérisées par une "action monotone et répétitive" (Cerdeira, 2018), il s'agira également de montrer comment ces catégories proposées "par le haut" se sont vues réappropriées (Quashie, 2024), remobilisées (Quétu, 2020; Walker et Fouéré, 2022), ou, au contraire, refusées, par les populations concernées.

Ces pratiques bureaucratiques s'appuient sur divers documents, qui constituent autant de supports de mise en scène du pouvoir (Cerdeira, 2018; Stoler, 2019), ainsi que sur différentes technologies d'identification, parfois analysées à travers la notion d'"État biométrique" (Breckenridge, 2014; Dalberto et al., 2018). Dans certains contextes, les catégories administratives peuvent produire ou exacerber des clivages ethniques ou raciaux, contribuant *in fine* à diverses formes de violence (Chrétien et Kabanda, 2013; Glassman, 2011; Steinmetz, 2007). Néanmoins, ces pratiques peuvent aussi s'inscrire dans la recomposition de clivages

^{*}Intervenant

préexistants, par exemple en stigmatisant un " tribalisme " (Fouéré, 2014; Machava, 2024) ou en reconnaissant certaines catégories au détriment d'autres (Balaton-Chrimes, 2016; Perrot et Owachi, 2018). Les communications pourront également aborder le rôle des pratiques administratives dans la (re)définition de catégories liées à un parcours migratoire (Franklin, 2024; Gary-Tounkara, 2008).